



# Le 7 décembre 2010

## Élection à la



# Commission Consultative Paritaire des agents contractuels

Plus que quelques jours et vous allez recevoir le matériel électoral qui vous permettra d'élire vos représentants à la Commission Consultative Paritaire. Jusqu'à aujourd'hui, vous n'aviez aucune instance pour être entendu et défendu d'où l'importance de l'action de la CGT qui a contraint l'administration à mettre en place cette Commission consultative paritaire (CCP).

Ce scrutin est particulier à plus d'un titre, d'abord parce que c'est la première fois que vous allez élire vos représentants, ensuite parce que vous représentez une diversité importante de contractuels, recrutés selon des modalités et des contrats très différents, exerçant des missions très variées et de niveaux différents (C, B ou A).

Les candidats de la liste de la CGT Finances Publiques représentent toutes ces diversités et avec vous, ils se batront pour la défense de vos droits et garanties.

- ▶ Vous êtes 442 contractuels sous contrat d'un an et ayant vocation à être titularisés dans le corps d'accueil pour lequel vous avez été recrutés. La CGT ne peut accepter que le contrat devienne un tremplin vers la titularisation car il engendre une déperdition de vos droits. Aujourd'hui, vous êtes dans cette situation avec des conditions arbitraires de sélection et de titularisation, 149 agents contractuels recrutés « Pacte junior » et 293 agents contractuels handicapés. Pour la CGT, les personnels recrutés doivent relever du statut de fonctionnaire stagiaire dès leur année « probatoire ». Pendant votre année dans les services ou pendant votre scolarité dans les écoles, la CGT est à votre écoute et s'engage pour vous défendre.
- ▶ Vous êtes 120 contractuels informaticiens, techniciens de haut niveau recrutés sous contrat, le plus souvent en CDD et rarement en CDI, sur des missions particulières. Pour la CGT les emplois contractuels ne peuvent être envisagés que dans des situations exceptionnelles et ne doivent pas s'opposer au recrutement de fonctionnaires : mission spécifique, telle que l'expertise pointue en matière informatique, ce qui est votre cas. La CGT se bat à vos côtés lors de vos renouvellements de contrat et pour l'amélioration de vos conditions d'exercice des missions.
- ▶ Vous êtes 130 contractuels sur des emplois administratifs ou techniques, de niveaux différents mais dont les missions sont pérennes. La CGT dénonce cette situation et revendique que les personnels abusivement recrutés ainsi, fassent l'objet d'une régularisation. Cela implique qu'ils soient titularisés dans les emplois qu'ils occupent avec reconstitution de carrière et sans perte de salaire.

**ENSEMBLE POUR LUTTER**  
**ENSEMBLE POUR GAGNER**  
**VOTEZ CGT**

# INFORMATIENS DE HAUT NIVEAU MAIS CONTRACTUELS PRÉCAIRES ET SANS DROITS

## CONTRACTUELS INFORMATIENS À LA DGFIP, QUI SONT-ILS ?

Ils sont souvent jeunes, travaillent pour bon nombre d'entre eux sur les nouvelles technologies, et comme beaucoup ils ne comptent pas leurs heures et se dévouent sans compter à leurs travaux. Ce sont les contractuels informaticiens de la DGFIP, qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement de travail.

Ils sont tellement bien intégrés que les agents de la DGFIP les considèrent souvent comme des personnels fonctionnaires.

Ils sont nos collègues de travail au quotidien, pourtant, ils subissent des différences de traitement considérables en matière de droits et garanties :

- ✓ recrutement discrétionnaire ;
- ✓ écarts entre le contrat de travail initial et les missions réelles ;
- ✓ visibilité très faible sur le renouvellement du contrat ;
- ✓ absence d'évolution de carrière.

### ► La CGT dénonce les conditions de travail, d'emploi, l'absence de droits et garanties des salariés contractuels des services informatiques de la DGFIP.

Salariés contractuels, vous êtes souvent la variable d'ajustement à la mise en œuvre rapide de projets très onéreux ; vous ne bénéficiez d'aucune retombée positive de vos efforts et subissez toutes les flexibilités avec des conditions de travail indignes de la Fonction publique.

Votre combat est le nôtre, car c'est ce modèle que le nouveau pouvoir politique entend imposer à tous les fonctionnaires dans les années à venir.

**Informaticiens contractuels ou titulaires, il convient de lutter ensemble pour la reconnaissance des qualifications mises en œuvre, l'amélioration des droits et garanties et des conditions de travail.**

### ► Il est possible d'améliorer votre situation : la preuve par l'exemple !

La CGT a obtenu pour tous les contractuels des services centraux un alignement de la prise en charge du repas sur celle des fonctionnaires. Cela reste à étendre à l'ensemble des contractuels de la DGFIP. C'est nécessaire et c'est possible tout de suite !

Tout comme il est nécessaire et possible d'obtenir :

- ✓ des formations qualifiantes en fin de contrat afin de faciliter la recherche d'un nouveau poste ;
- ✓ des primes de fin de contrat à l'instar de ce qui se passe dans le privé.

### ► La CGT a mené une très longue bataille pour la reconnaissance et mise en place d'instances paritaires au sein desquelles, vos élus pourront se battre pour faire avancer vos droits et garanties de personnels contractuels informaticiens de la DGFIP.

De longue date la CGT, fidèle à ses valeurs, intervient pour défendre le droit des contractuels, car elle soutient le combat de tous les salariés dans la défense et l'amélioration de leurs droits et garanties.

**AVEC LA CGT FINANCES PUBLIQUES, FAITES VOUS ENTENDRE,  
DÉFENDEZ VOS DROITS DE SALARIÉ ET APPROPRIEZ-VOUS  
VOTRE AVENIR EN VOTANT POUR VOS REPRÉSENTANTS  
LE 7 DÉCEMBRE PROCHAIN.**

# CONTRACTUELS HANDICAPÉS, EXIGEONS LE RESPECT DE VOS DROITS

**Vous êtes actuellement 293 contractuels handicapés recrutés à la DGFIP et devant accomplir une année de stage, dans les services ou dans les écoles. La CGT combat toutes les discriminations dont les salariés en situation de handicap font l'objet. Elle fait des propositions pour améliorer votre situation au travail et dans la vie, exigeant des moyens pour mettre en œuvre des mesures adaptées pour l'accès à l'emploi dans les meilleures conditions et le respect de vos droits et garanties.**

► La CGT s'oppose à l'arbitraire des recrutements sur entretien tels qu'ils se pratiquent aujourd'hui et au manque de transparence des critères retenus par l'administration après les nombreuses sélections auxquelles vous avez dû faire face. En 2010, 18 098 dossiers ont été déposés, 2064 candidats ont été reçus en entretien, et 789 ont été classés pour finalement ne recruter que 272 contractuels handicapés !

La CGT revendique la plus grande objectivité et lisibilité dans le recrutement des salariés en situation de handicap par :

- ✓ une véritable politique d'intégration à hauteur des 6% prévus par la loi ;
  - ✓ une redéfinition des modalités de recrutement, avec communication de son déroulement lors de l'entretien oral ;
  - ✓ une affectation qui concilie l'accès au domicile et à tous les centres de soins en fonction de vos attentes.
- Vous avez été recruté dans un département où vous serez affecté après votre titularisation. Beaucoup de vos questions restent encore sans réponse, que vous soyez déjà dans les services ou en formation dans les écoles.

Pour faciliter votre intégration et répondre à vos interrogations, la CGT intervient fortement pour obtenir :

- qu'un effort particulier soit fait par une formation et une information régulières de votre entourage professionnel, de votre hiérarchie, des chargés d'enseignement, sur les difficultés que vous pouvez rencontrer et les réponses à y apporter, sur les possibilités d'intervention de tous les acteurs sociaux (médecins, assistantes sociales, cellule AGRIPH du ministère...);
- qu'une information soit faite auprès de vous sur l'ensemble de vos droits et garanties (en matière de rémunération, de prestations sociales, de déroulement

de stage, de titularisation....) pendant cette période de stage ou de scolarité, sur le rôle du correspondant handicap et des services de ressources humaines, mais aussi sur l'administration que vous venez d'intégrer et les formations que vous devrez suivre. Pour cela, un livret d'accueil doit être réalisé et vous être remis dès la signature de votre contrat par votre direction de recrutement ;

- un suivi régulier de votre situation par les différents acteurs administratifs et sociaux.
- La CGT se félicite des améliorations apportées à votre accueil, notamment la configuration des locaux et des hébergements dans les écoles. Mais globalement de nombreux investissements restent à faire surtout pour l'aménagement et l'accessibilité du poste de travail et des locaux dans les départements. La CGT y veille et intervient fermement sur ce point lors des rencontres avec la DGFIP et le Ministère et dans les écoles.

Des efforts doivent encore être poursuivis en anticipant votre arrivée par une prise de contact permettant de prendre en compte vos attentes et de réaliser les aménagements nécessaires à votre bien être au travail et pendant votre scolarité.

- Vous venez d'entrer dans un milieu professionnel nouveau où vous devrez en peu de temps acquérir une masse importante de connaissances. La CGT revendique que vous bénéficiiez tout au long de votre scolarité dans les écoles et dans les services d'une vraie politique de formation professionnelle. Cela passe par :
- ✓ votre participation à des stages de formation dans votre direction ainsi qu'à la préparation et au déroulement des concours (réalisation de documentation professionnelle et de cours en braille par exemple...);
  - ✓ un accompagnement personnalisé sous forme de tutorat afin de faciliter votre intégration ;
  - ✓ un renforcement de l'action de la cellule de suivi dans les écoles, et une attention particulière sur les conditions de suivi des cours et de passage des « contrôles des connaissances » qui prennent en compte la pathologie liée à votre handicap ;
  - ✓ mise en place d'un dispositif facilitant vos déplacements pendant la formation initiale dans les écoles et en cours de carrière.

**LA CGT POURSUIVRA SON ENGAGEMENT À VOS CÔTÉS PENDANT VOTRE STAGE JUSQU'À VOTRE TITULARISATION ET TOUT AU LONG DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE.**

**C'EST CETTE DÉMARCHE QUE PORTERONT LES CANDIDATS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES LE 7 DÉCEMBRE ET PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LEUR MANDAT.**

## JEUNES SALARIÉS RECRUTÉS PAR LE PACTE JUNIOR

Depuis 2006, l'administration recrute sans concours des jeunes sans diplôme (supérieur au BEPC) de 18 à 25 ans, sous contrat « Pacte ». La CGT reconnaît la nécessité d'intégrer des jeunes sans qualification et diplôme, dans la Fonction publique et à la DGFIP mais s'oppose à l'arbitraire de ces formes de recrutement par entretien, toujours trop subjectif.

Elle a dès 2006 fait des propositions pour améliorer la situation des jeunes recrutés, et a obtenu dès 2007 que vous soyez rémunéré à 100% du minimum fonction publique (le décret prévoyait un traitement de 50 à 75% selon l'âge) et de nettes améliorations au déroulement de la formation.

Elle revendique un statut de fonctionnaire stagiaire offrant plus de droits et garanties et continue de se battre pour :

- ▶ un autre mode de recrutement des jeunes sans diplôme dans le cadre du statut des fonctionnaires ;
- ▶ une période de formation permettant la titularisation à l'échelle 4, dans le grade d'agent de 1<sup>ère</sup> classe.

**Aujourd'hui, vous allez enfin bénéficier d'une instance pour vous défendre. N'hésitez pas à contacter la CGT et vos représentants pendant toute cette année concernant votre formation, les conditions d'exercice des fonctions qui vous incombent, les litiges qui vous opposeraient à l'administration, et bien évidemment au moment de votre titularisation.**

## CONTRACTUELS SUR DES MISSIONS PÉRENNES, SOUS CDD OU CDI, EXIGEONS ENSEMBLE LA TITULARISATION

- ▶ Vous avez été , suite à la restructuration ou à la fermeture de sites d'autres administrations ou d'établissements publics, intégrés à la DGFIP sur la base d'un contrat de droit public à durée déterminée. Vous êtes aujourd'hui 47 contractuels dans ce cas, venant d'UBIFRANCE, du GIAT, et de l'Imprimerie Nationale, exerçant des missions pérennes aux côtés d'agents titulaires sans bénéficier des mêmes droits.
- ▶ Vous êtes aujourd'hui 41 contractuels à exercer depuis plusieurs années, à côté de collègues qui ne connaissent peut-être même pas votre situation, des fonctions administratives ou techniques dans les services des hypothèques, des domaines, des impôts, des cités administratives comme régisseur, dans l'attente d'une titularisation et d'une reconnaissance de vos qualifications mises en œuvre comme vos collègues titulaires.
- ▶ Vous êtes 42 contractuels de niveau A et A+ à exercer dans les directions et à la Centrale des missions nécessitant une haute technicité et un niveau de qualification important mais sans droits et garanties pour votre avenir.

**C'est pourquoi la CGT revendique, une loi de titularisation permettant aux contractuels qui le souhaitent d'intégrer un statut de fonctionnaire, sans mobilité géographique obligatoire, avec une reprise d'ancienneté dans le corps de fonctionnaire correspondant aux qualifications et aux diplômes, sans perte de rémunération.**

Elections



# Le 7 décembre 2010

**Votez pour des candidats qui représentent  
tous les contractuels de la DGFIP**

# Votez CGT Finances Publiques

